Annexe 3.

Liste des documents à joindre à l'envoi de la modification budgétaire

1) Délibération in extenso du conseil de la zone de secours comprenant un tableau de synthèse (cf. annexe 2 : feuille Aperçu général).

2) Un rapport de synthèse de la modification budgétaire portant sur la justification des principales adaptations.

3) Avis circonstancié de la commission budgétaire (art. 11 du RGCZ).

4) La preuve d'affichage (Art. 90 de la loi).

5) En fonction des articles modifiés, les tableaux suivants adaptés :

   - pour les dépenses de personnel : Un tableau modifié contenant toutes les données relatives au personnel justifiant les nouveaux chiffres ;
   - pour les prêts et l'évolution de la dette : un tableau modifié des prêts et de l'évolution de la dette ;
   - pour le service extraordinaire : un tableau de financement modifié ;
   - pour les provisions pour risques et charges et fonds de réserves : un tableau modifié présentant les mouvements.

6) En cas de modification du budget initial, la liste adaptée des subventions accordées par la zone de secours avec la justification des dépenses du groupe économique 72 (transfert).

7) Le tableau des projections pluriannuelles si celui-ci a été modifié par rapport au budget initial.

8) Toute pièce justificative utile, par exemple liée à des dotations / subsides accordés à la zone.

9) Le module de contrôle du budget de la zone de secours complété avec la modification budgétaire.